



Regroupement familial et vie privée familiale

Par **lionele**, le **12/03/2011** à **05:48**

Bonjour,
j'avais fait un regroupement familial pour mes enfants et ils sont arrivés.
Maintenant, j'ai rencontré une femme de mon pays et nous nous sommes mariés ici en France et elle est sans papiers. Je voudrais savoir si elle peut rentrer au pays et je fais un deuxième regroupement familial pour elle, car j'ai entendu dire que le regroupement familial ne se faisait qu'une seule fois.
Merci d'avance pour vos réponses.

Lionele

Par **chatona**, le **12/03/2011** à **09:08**

bjr si votre femme est rentrée légalement en France munie d'un visa elle n'est pas obligée de retourner dans son pays autant faire la demande à la préfecture avec son visa même si il est périmé et pourvu vos 6 mois de vie commune bref c'est long mais au moins elle est près de vous !
de quel pays dépendez-vous ?

Par **lionele**, le **12/03/2011** à **09:14**

Bonjour et merci de m'avoir répondu si vite.
Effectivement, elle est rentrée en France avec un visa touristique qui est aujourd'hui périmé et nous pouvons prouver plus de 6 mois de vie commune.

Nous sommes du Cameroun. Mais ce que vous dites ne concerne t il pas uniquement les couples mixtes (français et étranger)?

Merci d'avance.

Lionele.

Par **chatona**, le **12/03/2011** à **09:21**

ah sa je ne sais pas et je ne pense pas mais essayer kan meme car le regroupement familiale et longs tres long! aller vous renseigner a la prefecture mais avant sa prenez un bon avocat ce se que j ai fait moi meme moi je suis conjointe francais . je pense que ce possible vue que vous avez la carte de sejour votre conjoint peu beneficier de la carte vie privé et familiale .